



Déclaration de Pretoria

Sur les systèmes d'identification et d'enregistrement des animaux pour la traçabilité et le développement de l'élevage en Afrique sub-saharienne

Environ 130 participants venus de 30 pays se sont réunis à Pretoria, Afrique du Sud, du 14 au 16 avril 2015, à l'occasion du Symposium international sur «les systèmes d'identification et d'enregistrement des animaux pour la traçabilité et le développement de l'élevage en Afrique sub-saharienne».

Le Symposium a été organisé conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Comité international pour l'enregistrement des animaux (ICAR), le Ministère sud-africain de l'agriculture, des forêts et de la pêche, l'Association pour le livre généalogique et l'amélioration génétique animale, le Conseil de la recherche agricole en Afrique du Sud, le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine, et les partenaires des secteurs public et privé africains et d'ailleurs.

Les Délégués de haut niveau comprenaient des secrétaires permanents des ministères de l'agriculture, des chefs de départements de production animale et des chefs de services vétérinaires, des représentants du Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine, de l'Organisation mondiale de la santé animale, de l'Institut international de recherche sur l'élevage, des centres régionaux de recherche, des associations d'éleveurs, des agences de développement, des fournisseurs de services et des sociétés de race.

Le Symposium a été ouvert par le ministre sud-africain de l'agriculture, des forêts et de la pêche, M. Senzeni Zokwana.

Ce Symposium, le premier du genre à se tenir en Afrique, s'est révélé une opportunité unique de partage d'expériences et de discussions franches entre tous les partenaires et acteurs des programmes passés et actuels d'identification et d'enregistrement des animaux.

Considérant :

- que le ministre avait souligné dans son allocution d'ouverture, le fait que l'identification et l'enregistrement des animaux jouent un rôle essentiel pour la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments en Afrique sub-saharienne;
- l'objectif de 4,2 pour cent de taux de croissance annuelle du secteur de l'élevage fixé par le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique, à travers le renforcement du rôle de l'élevage dans l'intensification agricole et l'accès au marché;
- les engagements pris par les gouvernements africains dans la Déclaration de Malabo en 2014;

Considérant les contributions des intervenants clés et des représentants des pays au Symposium sur l'importance et les rôles de l'identification et de l'enregistrement des animaux dans :

- le contrôle des maladies animales et la préservation de la santé publique;

- l'atténuation du vol de bétail;
- la sécurité sanitaire et la qualité des aliments;
- l'accès au marché, le commerce et la croissance économique;
- l'amélioration génétique et les gains de productivité ;

Considérant également le rôle des différentes institutions dans l'amélioration des technologies d'identification et d'enregistrement des animaux, et reconnaissant l'importance des partenariats entre les organisations internationales, régionales et nationales, ainsi qu'entre les secteurs public et privé;

Le Symposium a fait les observations et recommandations suivantes:

1. Les participants ont reconnu que l'identification et l'enregistrement des animaux (IEA) sont à la fois des biens publics et privés, et en conséquence :

- a. L'IEA doit être considéré comme un bien public, offrant des avantages aux éleveurs, aux consommateurs et à la nation dans son ensemble à travers le contrôle des maladies infectieuses, la traçabilité des animaux, la promotion de la sécurité sanitaire des aliments, l'amélioration de la qualité et l'utilisation des données d'élevage. L'IEA peut être réalisé à travers des initiatives du secteur public ou privé.
- b. L'IEA est également un bien privé car il contribue à l'amélioration génétique et à une meilleure gestion des troupeaux, à l'augmentation de la production et de la productivité animale, à l'accès aux marchés et la compétitivité. Par conséquent, les partenariats public-privé sont des éléments essentiels dans le développement et l'exploitation de systèmes d'IEA.

2. Le caractère public et privé des systèmes d'IEA requiert des approches participatives et inclusives. L'identification des avantages des acteurs découle de leur participation dans le système et nécessite des consultations participatives intensives entre acteurs afin de déterminer comment de tels avantages pourraient servir de support durable à ces programmes. Seule l'adhésion des acteurs peut rendre le système économiquement durable.

3. La participation des acteurs dans l'IEA peut s'intensifier s'ils sont en mesure d'identifier clairement leurs avantages. Il est donc important que les différentes utilisations et les avantages inhérents au système soient explorés lors de la phase de planification, à travers une évaluation participative des besoins. Les avantages inhérents à la participation et les inconvénients découlant de la non-participation à un système d'IEA doivent être clairement définis et communiqués à tous les acteurs.

4. Lors de l'élaboration d'un nouveau système d'IEA, il est indispensable de mettre en œuvre des méthodes participatives d'identification des besoins, d'appréhender les conditions et systèmes qui prévalent, de préciser les objectifs et déterminer ce qui est faisable dans une situation donnée. Un pays peut apprendre des autres pays, mais devrait faire sa propre évaluation. Il n'y a pas de modèle passe-partout.

5. Tout système doit être adapté aux conditions socio-économiques, aux environnements de production, aux prestations des services vétérinaires et d'élevage, aux différents niveaux de compétence tant chez les éleveurs que chez les agents du secteur public, aux insuffisances des réseaux de communication et à la disponibilité limitée des ressources (tant humaines que financières).

6. Un système national d'IEA nécessite la mise en place d'une législation nationale appropriée.

7. Le développement d'un système d'IEA devrait être entrepris par étapes; il devrait s'étendre progressivement aux nouvelles unités administratives et/ou aux autres espèces animales et /ou fonctions et activités. Il n'est pas conseillé de lancer un nouveau système et de l'étendre immédiatement à toutes les régions et espèces. De même, il est essentiel de prévoir une phase pilote d'apprentissage et d'ajustement. Le système doit être modulaire, capable d'être étendu pour couvrir de nouvelles fonctions ou activités progressivement. Les directives de la FAO sur le développement des systèmes polyvalents et intégrés d'enregistrement des animaux sont disponibles et doivent être utilisés pour guider le processus.

8. L'attribution d'un numéro d'identification unique par animal ou par groupe d'animaux, par exploitation, par éleveur dans un pays est un pré-requis pour rendre opérationnel tout système d'IEA. D'autres modules ou systèmes, tels que la traçabilité et le contrôle de performances sont des fonctionnalités qui peuvent être ajoutées ou liées plus tard.

9. Les pays doivent suivre les normes internationales et les protocoles d'assurance qualité et utiliser des produits de qualité certifiée. Le Code sanitaire pour les animaux terrestres (articles 4.1 et 4.2) de l'OIE et les lignes directrices d'ICAR servent de références. Les normes internationales doivent aussi permettre l'interopérabilité au niveau régional ou international, vue que certains aspects des systèmes, tel que par exemple le contrôle du vol de bétail ou l'amélioration génétique, exigent une collaboration régionale. L'harmonisation régionale des réglementations nationales est une autre étape vers l'amélioration de la collaboration régionale.

10. Un système intégré d'IEA nécessite un logiciel complet. Un certain nombre de logiciels commerciaux préconçus sont disponibles sur le marché. Il est important de noter que les logiciels commerciaux préconçus peuvent parfois ne pas offrir un niveau suffisant de personnalisation pour répondre à toutes les exigences d'un nouveau système d'IEA. Une alternative serait le développement au niveau local de logiciels pour répondre aux besoins spécifiques.

11. Une approche intégrée est recommandée pour une collecte des données qui minimise la duplication des efforts, par exemple les enregistrements multiples de données par différents acteurs (services vétérinaires, services d'élevage, etc.). La nature double des avantages publics et privés de systèmes d'IEA a plusieurs conséquences. Les expériences des pays ont montré que les systèmes publics peuvent ne pas être durables en raison des coûts élevés de mise en œuvre et d'exploitation. Par conséquent, les pays devraient retenir que le développement et le maintien d'un système polyvalent d'enregistrement des animaux est complexe et exige un engagement à long terme en matière de ressources humaines et financières, et que ces dernières doivent être bien évaluées. Avant toute décision de mise en place d'un système d'IEA, il est important de procéder à une évaluation économique détaillée du système. Selon les résultats, cela peut aider à faire connaître aux acteurs les avantages du système d'IEA, y compris aux organismes de financement.

12. L'engagement des acteurs dès le début, y compris l'Etat, est essentiel pour la mise en œuvre réussie de tout système d'IEA. Bien que le financement public soit souvent essentiel au démarrage d'un tel système, il est important pour assurer sa viabilité à long terme, que le

système évolue afin de permettre le partage des coûts d'exploitation par tous les bénéficiaires, y compris les éleveurs. Une bonne gouvernance et la primauté du droit sont essentielles pour établir l'environnement institutionnel propice aux systèmes d'IEA et promouvoir des partenariats durables et inclusifs. L'autorité compétente devrait être un facilitateur et un coordinateur des différents acteurs plutôt que d'être l'unique opérateur, et devrait dûment reconnaître la propriété, l'accès multiple et l'utilisation intégrée des données d'IEA.

13. La plupart des problèmes techniques peuvent être résolus, étant donnée la disponibilité de l'expertise et la transférabilité des expériences. Cependant, les problèmes institutionnels sont plus difficiles à surmonter et à résoudre à l'échelle nationale.

14. La disponibilité de programmes réguliers de formation et d'éducation à l'intention des utilisateurs finaux est essentielle pour la mise en œuvre et le maintien d'un système d'IEA. Il est également important de fournir un soutien en ligne aux utilisateurs finaux grâce à la mise en place d'un service d'assistance.

15. Les partenariats aux niveaux régional, national et international, ainsi que les partenariats public-privé, doivent être renforcés et soutenus afin de promouvoir l'IEA pour la traçabilité, l'amélioration génétique et les gains de productivité, et pour le développement de l'élevage en Afrique sub-saharienne.

16. Le Symposium a remercié le Gouvernement et le Peuple de la République d'Afrique du Sud pour son hospitalité et son soutien.

Pretoria, le 16 avril 2015

Les participants